

**Assemblée Générale 2008 de Nature Comminges**  
**MAISON DES ASSOCIATIONS, le samedi 15 mars 2008**  
**Rapport d'activité 2007.**

**1-Fonctionnement de l'association en 2007**

**Réunions**

Au cours de l'année 2007, 12 réunions mensuelles ouvertes à tous ont eu lieu les derniers vendredis de chaque mois à 20h30 à la Maison des Associations de la Ville de Saint-Gaudens. Ces réunions permettent de diffuser plus largement l'information et de confronter les points de vue sur les actions à entreprendre. ( ) Délibérations ont été prises par le Bureau concernant les décisions qui engagent l'association en tant que personne morale.

**Adhésions**

L'association Nature Comminges, (qui comprenait 90 adhérents au 31 décembre 2007) enregistrait une augmentation de nouveaux adhérents et une baisse de cotisation des anciens adhérents, due en grande partie à des oublis ou à des retards. L'augmentation des adhésions, bien que n'étant pas un objectif en soi reste un souci constant, car elle apporte à l'association les moyens de vivre et constitue un gage d'indépendance.

**Participations**

Nature Comminges reste membre de la Fédération régionale des associations de défense de l'environnement (UMINATE), où elle s'est impliquée à côté des autres associations de Midi-Pyrénées. Elle reste par ailleurs membre du CIAPP (Comité International Associatif Pour la Protection des Pyrénées).

**2-Orientations de l'association**

**Pérennisation du Contrat de travail de Marc Enjalbal.**

L'ANPE ayant accepté de renouveler pour un an le Contrat de Travail de Marc ENJALBAL, ce C. A. E. signé le 30 Avril 2006, arrivera à terme le 30 Avril 2008. Nous avons envisagé avec Marc la signature d'un nouveau contrat de travail, hors du dispositif du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, qui sera financé sur nos fonds propres, en tenant compte des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Programme de préservation des Zones inondables), et de la DIREN (inventaires ZNIEFF et Messicoles).

**Connaissance du patrimoine naturel**

**Projet Zones Inondables en Comminges**

Au cours de l'année, Marc Enjalbal a travaillé à la finalisation d'un projet associant l'Association Nature Comminges, l'Association FAIRE, l'ADASEA, le Conservatoire Botanique Pyrénéen, destiné à préserver les prairies naturelles humides du piémont pyrénéen. Ce projet, dont certaines actions ont débuté en 2007, se déroulera en 2008 ; il comprend trois volets : des inventaires naturalistes, un volet de sensibilisation des agriculteurs et un volet de sensibilisation du public scolaire.

En juillet 2007, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a donné son accord pour nous soutenir à hauteur de 50 % du plan de financement du projet. Ce programme bénéficie aussi d'une aide de la Région de Midi-Pyrénées, qui également a été sollicitée pour une subvention à hauteur de 20 % du plan de financement du projet.

Nous avons également contacté le Conseil Général de la Haute-Garonne et nous n'avons pas obtenu de réponse, à ce jour.

En 2007, sans attendre le démarrage officiel du projet, nous avons réalisé 45 jours de travail dont plus de 33 jours de prospection. Ce travail a débuté par des prospections de printemps à la recherche d'espèces indicatrices. En fait depuis 2005, entre les mois de mars et d'avril, c'est plus de 74 kilomètres de linéaire que nous avons parcourus à pied (les ruisseaux du Lavet-20km, les parties amont de la Louge et de la Noue-18km, la Seygouade-3 km, le Jô-20km, la Justale et le Rieumajou-12km). Il s'agissait de repérer des espèces végétales ou animales emblématiques des zones inondables. Puis, des inventaires ciblés faune/flore et une caractérisation phytosociologique des prairies ont été réalisés.

**Modernisation des Zones Naturelles d'Intérêts écologique, faunistique et floristique**

En 2007, 5 journées supplémentaires de terrain ont été réalisées dans le cadre d'une convention signée avec le Conservatoire Botanique des Pyrénées, le CREN et la DIREN de Midi-Pyrénées.

Nous avons également réalisé 5 journées pour le territoire d'Oo, dans une démarche bénévole.

Cela a permis de transmettre des observations naturalistes intéressantes, telles que des stations de la Linaigrette de Scheuchzer, dont la dernière mention en Haute-Garonne datait de 1857 (base du Conservatoire Botanique).

Depuis 2005, nous avons transmis environ 1500 données concernant des espèces ou des habitats remarquables (800 données localisées « flore », 160 « stations » comprenant une à plusieurs espèces déterminantes ou appartenant à des cortèges déterminants. Nous avons proposé une cinquantaine de sites qui correspondent soit à d'anciennes Z.N.I.E.F.F, soit à de nouveaux territoires pas encore classés.

### **Suivis divers :**

#### **● Réseau « Ours brun »**

L'association est toujours représentée au réseau Ours Brun de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Au cours de l'année 2007, nous n'avons pas été sollicités par l'Equipe Technique Ours pour participer aux travaux de ce réseau.

#### **● Suivi « Gypaète barbu »**

Nature Comminges est membre du réseau « Casseur d'os », et participe à la mise en oeuvre du programme « Pyrénées vivantes » par Convention avec la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, à laquelle nous transmettons nos observations.

#### **● Comptage « Wetland »**

Comme chaque année, nous avons participé au comptage international des oiseaux d'eau (Wetland). Ce jour là (situé dans la deuxième quinzaine de janvier), des ornithologues amateurs ou professionnels vont sur tous les plans d'eau de leur régions et comptent tous les oiseaux d'eau. Ce comptage est fait en simultanément partout dans le monde. Nous nous contentons de compter les oiseaux sur les plans d'eau de Bousens à Montréjeau.

#### **● Suivi des dortoirs de milans royaux**

Le Comminges a la chance d'accueillir en hiver nombre de milans royaux descendus hiverner chez nous. Il y a ainsi 9 dortoirs de milans royaux en Haute Garonne.

Dans le cadre du plan de restauration nationale géré par la LPO, un comptage des dortoirs hivernaux est effectué chaque année. Cette action est coordonnée au niveau départemental par Gwénaél Pedron et Aline Segonds.

Dans ce cadre, il a été organisé une opération de comptage simultanée de tous les dortoirs (sur toute la France). Ainsi, le 6 janvier 2007, 30 participants ont comptés 680 oiseaux sur 9 dortoirs. Ce plan de restauration comprend un programme de marquage alaire des oiseaux pour étudier leurs mouvements. Deux oiseaux marqués ont été vus pendant le comptage. L'un venait d'Allemagne l'autre d'Espagne. Ce comptage sera reconduit début janvier 2008.

Si par hasard vous habitez à proximité d'un dortoir (ou si vous avez simplement notés de nombreux milans près de chez vous) n'hésitez pas à nous contacter.

#### **● Enquête chevêche**

Il a été fait une mise à jour d'une enquête sur la Chevêche d'Athéna datant de huit ans. Différentes zones sont concernées dans le département. En Comminges, la zone se situe près d'Izaut de l'hôtel.

La méthode consiste à pratiquer plusieurs écoutes sur différents points préétablis. Selon le nombre d'individus ou de couples entendus, on peut en déduire un indice de nidification de l'espèce.

A l'inverse des autres zones du département, la zone commingeoise fait apparaître une forte baisse des contacts sur les différents points d'écoute et donc à priori une baisse du nombre de couples nicheurs.

Toutefois les conditions météo exceptionnelles l'hiver dernier nous font douter des résultats. Il est donc prévu de réitérer l'opération cette année pour confirmer ou infirmer les résultats obtenus.

Observateurs: Jérémy Dupuy, Marc Enjalbal et Philippe Vernier.

#### **● Suivi cigognes**

Le Comminges compte trois nids de cigognes. Un d'eux est présent depuis plus de dix ans. Les autres sont d'installation plus récente (moins de 3 ans). Jusqu'à maintenant il n'y a pas eu réellement de suivi de ces sites.

Afin d'obtenir des données fiables, nous prévoyons de réaliser un contrôle plus systématique de ces nids

#### **● Atlas des oiseaux nicheurs Midi-Pyrénées**

Ce projet initié par l'association nature Midi-Pyrénées a pour but d'actualiser les connaissances de l'avifaune nicheuse dans notre région. Une première enquête réalisée sur la période 1985 -1989 avait débouché sur la publication d'un premier atlas (par l'association AROMP).

Ce projet est intéressant à plus d'un titre. Pour la somme de connaissances qui sera récoltée pour l'atlas mais aussi à titre personnel et pour le plaisir que procure la participation à cette enquête.

Au point de vue méthodologique, tout le département est divisé en « mailles » de coordonnées GPS. Pour chaque maille sont recensés tous les indices de nidification (exemple : accouplement, transport de branches, cris de petits) permettant de déterminer un indice de nidification (possible, probable ou certain).

Il est prévu d'étaler la collecte de données sur quatre ans.

### ● Comptage d'oiseaux sur Boussens

Le plan d'eau de Boussens représente un site d'hivernage notable. Ce site est d'ailleurs répertorié comme un des sites principaux pour le comptage « wetland » des oiseaux d'eau. Le site a été suivi plus ou moins régulièrement depuis quelques années. Il est prévu de systématiser ce suivi. Effectivement, comme pour tout suivi naturaliste, c'est avec la régularité et la continuité dans le temps que les données recueillies sont significatives et utiles. (il faudra peut être aussi envisager un suivi similaire sur la retenue de valentine qui a fait l'objet d'un suivi pendant plusieurs années).

### ● Suivi de galliformes de montagne

Des sorties d'écoute au chant ont été réalisées en mai, juin, et au mois d'août dans les massifs de la Haute vallée de la Garonne et du Luchonnais, en dehors de tout cadre officiel.

Pour le Lagopède, 29 points d'écoute de mâles chanteurs établis par la Fédération des chasseurs ont fait l'objet d'un suivi au printemps sur 91 hectares de l'unité naturelle du luchonnais. 27 mâles chanteurs y ont été recensés.

Il est prévu d'étaler la collecte de données sur quatre ans. Pour l'année 2007-2008, les opérations d'échantillonnage au chien d'arrêt ont fait apparaître une mauvaise reproduction (indice de 0,05 jeune par poule).

Un membre de Nature Comminges a participé à ces deux campagnes de recensement, sur invitation de la L'observatoire des Galliformes et de l'ONF 09, ce qui a permis de mieux comprendre l'organisation et les résultats de ces comptages, tout en approfondissant nos connaissances sur ces espèces.

En ce qui concerne le Grand-tétras, le suivi associatif s'est poursuivi sur deux des trois places de chant que nous connaissions où nous avons recensé des effectifs très bas (1 coq chanteur par place).

**-Ours brun (*Ursus arctos*).** L'association est toujours représentée au réseau Ours Brun de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Au cours de l'année 2007, nous n'avons pas été sollicités par l'Equipe Technique Ours pour participer aux travaux de ce réseau.

## **Veille écologique**

### ENQUÊTES PUBLIQUES

Afin de jouer son rôle de prévention, Nature Comminges continue d'intervenir régulièrement en amont de la réalisation de certains projets, notamment en déposant des contributions écrites à certaines enquêtes publiques. Au cours de l'année 2006, de nombreux projets ont été soumis à enquête publique.

**-Microcentrale d'Oo :** Un projet de micro-centrale sur la commune d'Oo a été soumis à enquête publique, du 26 avril au 31 mai 2007. Nous avons déposé une contribution en demandant un avis défavorable, compte tenu de l'impact du projet sur un ruisseau non équipé. Un projet de Microcentrale a été soumis à enquête publique du 26 avril au 31 mai 2007 sur les communes d'Oo et de Gouaux de Larboust. Le ruisseau de la Goute de Courbe où elle serait implantée, est un ruisseau affluent de la Neste d'Oo, remarquable, tant par la qualité des eaux courantes que par la richesse des milieux aquatiques riverains, qui ont été recensés : tourbière à Bruyère tétralix (*Erica tétralix*), tourbières à Drosera (*Drosera rotundifolia*) et *Cochleria pyrenaica*. Il s'agit en outre d'un cours d'eau classé en première catégorie (cours d'eau à salmonidés dominants. La truite fario forme 80 à 100 % des peuplements. D'autres espèces non salmonicoles, mais également inféodées aux eaux courantes sont à mentionner, comme l'Euprocte ou le Desman.

L'énergie hydraulique est certes une énergie renouvelable. Elle n'émet aucun gaz à effet de serre. Cela diminue d'autant les productions électriques d'origine fossile. Pour autant, il ne s'agit pas d'une énergie douce, dont les nuisances pourraient être minimisées, comme on l'observe sur de nombreux aménagements. Même si la loi (Article L 232-5 du code rural) prévoit le maintien dans le lit naturel d'un «débit réservé», celui-ci est rarement respecté. S'il n'y a pas totale mise à sec, on assiste à une réduction considérable de la superficie du «lit mouillé» donc de l'habitat piscicole. Les espèces d'eau vive comme les salmonidés sont affectées. D'autres impacts sont aussi à craindre (aspiration des jeunes alevins vers les turbines, perturbation de la dérive d'invertébrés...). C'est pourquoi Nature Comminges, qui n'est pas favorable à ce projet, a demandé que soit diligentée une étude d'incidence préalable sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

**-Gravière Malet de Martres Tolosane.** Nature Comminges s'est exprimée dans le cadre du dossier d'enquête publique relative à la demande d'extension et de renouvellement de la carrière de sables et graviers exploitée par la société Malet (soit 24,9 Ha exploitables soit 2880 000 mètres cubes et 6045 000 tonnes de sables et graviers). Les terrains demandés en renouvellement sont en cours d'exploitation (6000 000 tonnes de sables et graviers sont à extraire sur 88,6 Ha) dans le lit majeur de la Garonne entre Martres-Tolosane et Mondavezan. Compte tenu des impacts prévisibles : bruit, envols de poussières dans un secteur habité à moins de 100 m du projet (lieu dit Juillet), déplacement d'une ligne électrique et artificialisation du ruisseau de Nauze, impacts sur la nappe phréatique, Nature Comminges a souligné certaines incohérences du projet. L'exploitant s'engage à ce qu'en fin d'exploitation, l'ensemble du site (carrière autorisée actuellement et projet d'extension) soit réhabilité (soit 4 plans

d'eau de 80 Ha aux abords réaménagés et boisés couvrant 15 Ha, un secteur de 30 Ha rendu à l'exploitation agricole, 5,5 Ha de bosquets et de haies). Nature Comminges a demandé que soit formé un Comité associant toutes les parties concernées afin de veiller au bon suivi de ces engagements.

**-PLU de Gouaux de Larboust.** Nous avons demandé que le secteur prévu pour l'extension du domaine skiable de Peyragudes soit classé N (zone naturelle non aménageable) dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GOUAUX DE LARBOUST, lors de l'enquête publique (du 12 juillet au 17 août). Ces informations ont été étayées par une série d'inventaires qui nous ont permis d'identifier de nombreuses espèces remarquables, telles que la Grassette des Alpes (seule station actuellement connue en Haute-Garonne) et l'Ancolie des Pyrénées, qui n'étaient pas mentionnées dans l'état initial de l'étude d'impact du projet d'aménagement.

**-Enquête publique relative à l'extension du CET du Pihourcq.** La capacité autorisée du CET (*Centre d'Enfouissement Technique*) du PIHOURCQ est de 1,5 millions de m<sup>3</sup>. Or, le plan départemental prévoit l'augmentation de la capacité technique du site de 2,5 millions par la création d'un nouveau casier. Si cette extension a pour objectifs de pérenniser le site sur plus de 20 ans, avec une capacité annuelle de 80 000 tonnes par an (projet soumis à enquête d'utilité publique entre le 09/11/07 et le 31/12/07) sa réalisation représenterait une nouvelle dérogation qui pose de sérieux problèmes en termes d'environnement et de voisinage.

#### VEILLE JURIDIQUE

Dans l'objectif de faire respecter la législation en matière d'environnement ou les décisions juridiques, nous avons mené en 2006 plusieurs actions juridiques en collaboration avec G.Rielland, juriste à la Fédération Régionale Union Midi-Pyrénées Nature Environnement. Certaines ont connu un aboutissement, d'autres sont en cours, une seule a échoué.

- A VILLENEUVE DE RIVIERE, la décharge sauvage a été constatée le 16-01-07. Le même site avait été nettoyé le 20-04-07, après une plainte contre X déposée le 02-04-07 par Nature Comminges. La Mairie de VILLENEUVE a installé une benne sur le site. Les ordures ont été en grande partie ramassées (à l'exception d'un secteur). Apparemment les choses vont vite. Toutefois, un des secteurs n'a pas été nettoyé et d'autres apports d'ordures sont à signaler. Un courrier a été transmis au Maire de SAINT-PE D'ARDET suite à un dépôt de gravats au bord du Lac de SAINT-PE. Une copie a été transmise à la MISE. **Ni la Mairie ni de la MISE n'ont répondu à ces lettres destinées à les alerter. L'essentiel semble cependant acquis, puisque les matériaux ont été retirés.**

- Le 9 avril 2007, un vidéaste amateur en quête d'images de gypaètes est surpris à proximité de la seule aire de nidification connue en Haute-Garonne, bien au delà des limites préconisées pour garantir la tranquillité du nid. Sa présence fait fuir les gypaètes, qui laissent leur œuf sans protection pendant près d'une heure, entraînant un fort risque de refroidissement de l'embryon par défaut de couvain. Le comportement du vidéaste constitue dans tous les cas une **infraction grave de perturbation intentionnelle d'espèce protégée**. Suite à la délibération du 25/05/07, Nature Comminges a déposé plainte avec constitution de partie civile aux côtés de la Ligue Pour la Protection des Oiseaux et de Nature Midi-Pyrénées.

-Nous continuons de demander l'application de la Loi du 1<sup>er</sup> janvier 1991 sur la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, prescriptions précisées par la circulaire n°DGA/SDAJ du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable relative à la circulation motorisée dans les espaces naturels, applicable aux sites Natura 2000 (passage concernant les quads). Après des constats en haute vallée du Ger (janvier 2007), des plaintes ont été déposées et ont eu un effet dissuasif. Lundi 05 février 2007, aux alentours de 10.h00, nous avons observé des traces fraîches correspondant à deux motos de trials empruntant une tire de bois en forêt domaniale de la vallée du GER, entre le col de la BENNE et le secteur dit du BAZET (sapinière de Pale POUTCH). Il s'agissait de deux véhicules légers qui se poursuivaient en hors piste jusqu'au sommet du POUËCH (1300.m). Nous avons déposé plainte pour infractions à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

#### SUIVI DE L'APPEL DU MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE CONCERNANT LE LAGOPEDE ALPIN.

Par lettre du 12/02/07, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux nous a signifié que le Ministère de l'Ecologie avait fait appel de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse qui avait annulé les attributions de prélèvements de Lagopèdes alpin considérant qu'elles ne respectaient pas la Directive « Oiseaux » de la communauté européenne et a condamné l'Etat à verser aux associations 300 euros sur le fondement des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative..

#### RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Par arrêté du 15 juin 2006, le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, a autorisé le principe d'une extension de la station de ski de Peyragudes sur un site préservé (le massif du Cap des Hittes) sans prise en compte suffisante des richesses naturelles et archéologiques du site. Nous avons déposé le 12 août 2006 contre cet arrêté un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Au cours de l'année 2007, nous avons approfondi l'argumentation de ce recours par de nouveaux travaux d'inventaires naturalistes. Ces prospections ont été conduites par Marc Enjalbal et Guillaume Castaing en liaison avec Gilles Pottier (Nature Midi-Pyrénées) et Lionel Belhacène (ISATIS). Il ressort que la végétation du Cap des Hittes, pourtant réputée banale, témoigne d'une grande diversité en rapport avec les facteurs multiples (climatiques, topographiques, mais aussi du substrat et des activités pastorales) qui l'ont influencée. Les différences sont les plus nettement tranchées au niveau des changements de substrat ou d'une implantation pastorale prolongée. Du point de vue biogéographique, on retiendra la présence de 33 espèces remarquables, dont certaines sont protégées et l'existence sur les parois du massif d'une espèce qui n'avait pas été décrite en Haute-Garonne depuis 1852 (*Pinguicula alpina*). Ces éléments nous ont conduit à proposer la zone du Cap des Hittes dans le futur inventaire des ZNIEFF de Midi-Pyrénées. Parmi ces 33 taxons, 18 ont été observés sur la zone où des travaux sont envisagés. Les autres espèces, observées à moins de 1 km du rocher du Cap des Hittes sont vraisemblablement présentes sur la zone d'extension.

Ces éléments ont servi de base, lors de l'enquête d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de Gouaux de Larboust (juillet 2007), pour justifier une proposition de classement du secteur du Cap des Hittes en Zone Naturelle (N) et non NS (domaine skiable) comme établi dans le zonage communal. Entre temps, Michel Pelieu, Président de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Station de Peyragudes a attesté, par lettre du 10/09/07, l'abandon du projet de télésiège et des terrassements prévus sur le Cap des Hittes que nous contestions, en raison des contraintes environnementales et archéologiques. Il s'agit toutefois d'une fausse bonne nouvelle étant donné que "l'abandon de ce projet" est « subordonné à l'engagement des services de l'Etat et des différentes associations concernées de ne pas entraver le développement économique et donc de l'emploi » sur ce secteur « d'une importance majeure pour le développement de Peyragudes » ; cela signifie très clairement que la direction de la station compte aménager la zone du Cap des Hittes en qualifiant de « restructuration » un futur aménagement proche du sommet qui faciliterait l'accès des skieurs à la zone préservée, laquelle serait sécurisée contre les avalanches par des dispositifs de déclenchement à l'explosif. C'est pourquoi, les élus ont refusé le classement du Cap des Hittes en zone N, faisant peu de cas des connaissances naturalistes, et évoquent du bout des lèvres ce nouveau projet qui suscite notre entière désapprobation.

#### PARTICIPATION A DES COMMISSIONS

#### **Commissions dont Nature Comminges est membre**

##### Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (31)

*Guillaume CASTAING ; Cyril ROMBAUT*

##### Commission U. T. N de PEYRAGUDES,

*Guillaume CASTAING*

##### Commission « Dommages Ours »

*Germain CUCURON*

##### Comité Technique Ours

*Germain CUCURON,*

##### Commissions d'Ecobuage des

##### Cantons de LUCHON et de ST-BEAT

*Guillaume CASTAING*

##### Comité de Pilotage de

##### la Charte CAGIRE-SALAT

*Germain CUCURON*

##### Comités de Pilotage Départemental Natura 2000

*Guillaume Castaing*

Comités de pilotage  
des sites Natura 2000

*I.DEMONT, G. CUCURON, M.ENJALBAL*

Comité de Pilotage  
de la Forêt d'Antenac

*Irène DEMONT, Marc ENJALBAL, G. CUCURON, Guillaume CASTAING*

Commission Locale d'information et de Concertation sur les Risques Industriels  
*Guillaume CASTAING*

Commission Locale d'Information et de Surveillance du Site du PIHOURCO

*Gilbert VERGÉ-BORDEROLLES,  
Gérard DANIAUD*

Syndicat Mixte de l'Environnement du Conseil Général de la Haute-Garonne  
*Guillaume Castaing*

Conseil de Développement  
du Pays de Comminges

*Guillaume CASTAING*

Comité de Suivi des Chasses de Transparence des Barrages  
d'AUSSON et de la RODERE

*Guillaume CASTAING*

Les membres de Nature Comminges mettent à contribution leur connaissance du terrain en participant à 14 commissions administratives mises en place au niveau local, départemental et régional, ainsi qu'à divers groupes de travail associatifs dans le but d'accroître et d'améliorer la participation des citoyens aux prises de décisions qui les concernent. Depuis 2005, Nature Comminges est représentée à la commission départementale des sites de Haute-Garonne.

**Interventions en faveur du patrimoine naturel**

**Contribution à l'élaboration de documents d'objectifs Natura 2000.**

L'année 2007 a été marquée par :

-le lancement du document d'objectifs Natura 2000 du site de la Garonne. Ce site est concerné par la Directive Habitat sur l'ensemble du linéaire et par la Directive Oiseaux sur deux tronçons (dont BOUSSENS à CARBONNE). C'est le SMEAG (sur le 31) qui est maître d'oeuvre pour la réalisation du DOCOB. La Garonne et ses principaux affluents ont été découpés en 5 parties ; l'analyse naturaliste est réalisée par l'AREMIP pour la partie amont et Nature Midi-Pyrénées pour la partie aval ; la méthodologie adoptée par l'AREMIP pour la caractérisation des habitats : 12 sites représentatifs choisis au sein de la zone de l'étude, avec une analyse précise et une validation sur le terrain des habitats (relevés phytosociologiques) ; la caractérisation du "reste" se fera par comparaison et analogie en s'appuyant sur les photos aériennes...

-l'animation des documents d'objectifs de Gar-Cagire et des Côtes de Biell et de Montoussé ; Le Genévrier Thurifère est une espèce rare en France. On le trouve dans le sud des Alpes et dans les Pyrénées. Dans les Pyrénées on ne le trouve que sur une localité en Ariège (Quié de Lujat) et quatre localités en Haute-Garonne situées sur le site Natura 2000 de Gar-Cagire : la montagne de Rié (plus de mille individus) et trois stations marginales avec 5-30 pieds, soit les stations les plus importantes des Pyrénées. L'état de conservation est jugé moyen sur la montagne de Rié, (surtout pour la zone basse gagnée par le Chêne pubescent). Pour préserver cet habitat, Nature Comminges a participé le 5 décembre 2007 à une réunion faisant le point sur les actions mises en œuvre dans la Réserve Biologique Domaniale qui ont pour vocation de préserver et de suivre l'évolution de la population de genévriers thurifères sur la montagne de Rié, en particulier après l'incendie de 2003, qui a dévasté la zone, veiller à la population de ravageurs et lutter contre la fermeture du milieu par le Chêne Pubescent.

-la poursuite de l'élaboration du document d'objectifs du site des « chaînons calcaires du piémont commingeois » ; nous nous sommes réunis le 19 avril pour envisager une gestion de la tourbière du Lac de SAINT-PE D'ARDET avec

le CBP, l'ONF, l'AREMIP, NATURE COMMINGES, ainsi qu'un riverain. Il y a une ferme volonté de préserver des milieux fragiles de cladiaie et cariçaie.

-la finalisation d'inventaires d'espèces et de milieux d'intérêt communautaire de la directive « Habitats » sur les cantons de Luchon et de Saint-Béat, et surtout par la consultation des communes sur les projets de deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) destinées à protéger des espèces d'oiseaux de la communauté européenne, dans le cadre de l'application de la Directive « Oiseaux ». Des propositions ont été examinées par un groupe de travail, le 21 juin à la Mairie de LUCHON, validées le 12 juillet et le 28 novembre 2007 par le Comité de Pilotage, avant adoption du DOCOB en fin d'année 2007. 13 fiches par espèces ont été examinées. L'enjeu majeur concerne les rapaces et les Galliformes de montagne (Grand-tétras, Lagopède, Perdrix grise) figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Malgré la mise en cause des associations de protection de la nature et des échanges assez vifs, des premières propositions en faveur des habitats des oiseaux ont pu être menées à bien.

### **Intervention en faveur des milieux rupestres**

**Penne Blanque.** Nature Comminges a demandé et obtenu la réalisation d'expertises écologiques préalables à la réalisation de projets d'équipement de voies d'escalade (Penne Blanque). F. ARCANGELI a répondu favorablement à notre demande il reste à réaliser les prospections sur le site pour repérer les principaux enjeux environnementaux et visualiser le projet d'escalade.

**Vias ferratas.** Suite à un courrier adressé au CAF demandant des expertises écologiques préalables sur un site menacé par l'installation de vias ferratas, le président du CAF Toulouse nous a demandé de participer à l'étude d'incidence sur ces projets sur le site des Boums de Vénasque.

**Frontignes.** Suite à la réunion de bilan de la Convention de protection des sites rupestres, nous avons alerté la Sous-Préfecture, la DIREN, l'ONF, la LPO sur la diminution préoccupante d'une station de Scrophulaire des Pyrénées, espèce protégée.

### **Suivi des travaux de restauration de la tourbière du Mourtis.**

Après inventaire, Nature Comminges a émis des propositions pour restaurer une tourbière (bas marais acide) dégradé par des travaux de drainage au bas du téléski de l'Artigue. Des travaux pris en charge par les collectivités locales, ont été réalisés à l'automne 2007 par l'ONF pour une restauration du milieu (situé hors site NATURA 2000).

### **Pylône de radiotéléphonie du Col de Portet d'Aspet.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un plan national de couverture des « zones blanches », non desservies par le réseau téléphone portable. Un pylône de 32.m 60 antenne parafoudre incluse, devait être implanté au Col de Portet d'Aspet, à 140.m de la route, ce qui n'est pas judicieux pour l'intégration au paysage.

Germain Dodos a rencontré le Maire de Portet d'Aspet, Mr Dubuc, pour proposer début mai 2007 un site alternatif qui devrait être retenu. Celui-ci serait situé en soulane, à 500.m de la route, en bordure de la piste forestière allant vers Paloumère. Cette proposition aurait fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil municipal de Portet d'Aspet.

### **Interventions en faveur des espèces sauvages.**

**CDCFS.** L'article 3 de l'arrêté préfectoral portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2007-2008 en Haute-Garonne stipule que le blaireau, bien que n'étant pas classé nuisible, peut faire l'objet d'un plan de chasse (classé gibier), en raison d'une « recrudescence des populations de blaireau qui n'a fait l'objet d'aucun chiffre. Nous avons émis des critiques avec Nature Midi-Pyrénées, ainsi que des interrogations concernant le Vison d'Amérique classé « nuisible », en raison d'une « prolifération » d'animaux issus d'élevage dans l'Aude et le Tarn.

**Plans de chasse 2007.** Le 06 septembre 2007 s'est tenue à la Préfecture de Haute-Garonne une commission départementale de la chasse et de la faune sauvage où, pour la première fois les associations de protection de la nature du département étaient représentées, avant toute décision concernant d'éventuels prélèvements. La perdrix grise est à ce jour le seul galliforme qui fait encore l'objet de Plans de Prélèvements en Haute-Garonne. Compte tenu de l'indice de reproduction jugé moyen (2,15 jeune par poule), la DDAF a proposé pour la saison 2007-2008 un Prélèvement Maximum Autorisé de 5 oiseaux par chasseur et par an. La fédération des chasseurs déclare 219 oiseaux prélevés pour la saison 2006-2007 ; 89 chasseurs ont prélevé au moins un oiseau.. Concernant le Lagopède alpin, pour la première fois, la DDAF a estimé que « malgré les faibles prélèvements effectués depuis quelques années et l'indice de reproduction bas relevé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, une mesure de précaution est à prendre ». Un Prélèvement Maximum Autorisé de 0 lagopèdes a été adopté le 21 septembre.

Pour le Grand-tétras qui n'est plus chassé depuis 5 ans en Haute-Garonne (9 prélèvements tout de même en 2001), la DDAF a décidé de reconduire pour la saison 2007-2008 un Prélèvement Maximum Autorisé égal à 0, compte tenu du mauvais indice de reproduction (0,29 jeune par poule) constaté lors des opérations de comptage du mois d'août.

-Pour l'Isard aucune attribution n'a été fixée dans le Luchonnais en raison de la faiblesse des populations comme les années précédentes.

**Plan de restauration de la population d'ours.** Refusant de participer au regrettable concert médiatique sur l'ours, Nature Comminges réagit cependant lorsque des contrevérités sont trop flagrantes ; d'où ce communiqué sur le site de la Dépêche ([www.madepeche.com](http://www.madepeche.com)) racontant le témoignage d'une rencontre d'un randonneur et de l'ourse Hvala dont la conclusion traitait les partisans de la réintroduction d'allumés irresponsables.

Fin juillet, en pleine tempête médiatico-politique autour de l'ourse FRANSKA, un adhérent de Nature Comminges observait un chasseur en train de tirer à la carabine sur des vautours-fauve (espèce protégée), en dehors de toute saison de chasse, dans le secteur du Montné. Alertés, les agents de l'ONCFS se sont rendus sur les lieux. Le battage médiatique est tel que l'on fait accepter l'idée que le Vautour Fauve attaque les troupeaux (alors qu'aucun zoologiste n'a observé un comportement d'attaque sur les troupeaux chez ce charognard nécrophage) ; au delà de ce fait regrettable, c'est la nature sauvage qui est mise à mal, et l'idée que l'on peut tuer en toute impunité des prédateurs n'a jamais été aussi forte. Compte tenu des engagements de la France, il doit être impératif de sauvegarder l'état de droit et tous les éléments de notre biodiversité.

Denis Maubé a représenté Nature Comminges lors de la réunion à Toulouse le 26 juillet 2007 à l'occasion du déplacement de Mme Nathalie Kosciusko Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.

Il a rappelé notre position sur Franska, en soulignant que la cohabitation est possible, même si certains utilisent l'ours comme un bouc émissaire face aux difficultés économiques du pastoralisme pyrénéen.

Mme Kosciusko Morizet a annoncé la position de l'Etat, à savoir :

-une évaluation du Plan de Restauration dès l'automne et une meilleure définition de la zone de présence de l'ours, écartant l'idée de parquer les ours dans de grands « zoos » ;

-une remise à plat du protocole d'intervention sur ours à problèmes ;

-une réflexion pour améliorer les aides au pastoralisme avec des mesures de valorisation des produits.

Elle a également confirmé que l'ourse Franska avait 17 ans et non pas 7 ans et a écarté la possibilité d'enclencher le protocole sur ours à problèmes en demandant une nouvelle expertise du comportement de l'ourse.

Franska, relâchée le 28 avril 2006 à Bagnères de Bigorre (65) est morte le 9 août 2007 percutée par deux véhicules sur une voie rapide au sud de Lourdes. C'est une fin tragique pour cette ourse stigmatisée par les éleveurs (qui relèvent 100 brebis tuées), dans une zone où il n'y avait pas eu d'ourse depuis un demi-siècle. Des battues illégales d'effarouchement ont même été organisées à plusieurs reprises à l'aide de pétard et de fusils. A l'expertise, le cadavre de l'ourse a révélé la présence de plombs !

Par délibération du 31/08/07, le Bureau de l'Association Nature Comminges a décidé de déposer plainte avec Constitution de Partie civile, contre la Battue organisée le 10 juillet à SEILHAN, notre champ d'action est limité à la Haute-Garonne.

**Piste « Record » de Superbagnères.** L'autorisation de cette piste par le Ministère de l'Ecologie du 20 mars 2006 a été assortie de réserves qui conditionnent la réalisation de cet aménagement au respect des préconisations d'une étude d'incidence de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sur la population locale de grand-tétras. En 2007, seule une partie de ces engagements a été réalisée. Il reste à mettre en place des mesures de blocage physique sur l'ensemble du domaine skiable.

**Manifeste Pour la Préservation du Grand-tétras en France.** Treize associations et 20 organisations co-signataires, ont décidé de se regrouper au sein d'un « Groupe Tétras France ». L'objectif est de tirer la sonnette d'alarme sur la situation de plus en plus préoccupante de cet oiseau symbole des forêts sauvages dans tous les massifs français.

Le statut du coq de bruyère est de plus en plus précaire : il est devenu rare dans les Vosges, il a déserté les massifs périphériques du Jura, et ses effectifs régressent de façon très préoccupante dans les Pyrénées. Il a disparu très récemment des Alpes Françaises où les très rares mesures de protection sont arrivées trop tardivement. La réintroduction dans les Cévennes depuis le début des années 80 est très controversée. Nature Comminges, a contribué au lancement de ce groupe national et à la rédaction d'un « Manifeste » qui décline des mesures de protection de l'espèce : l'application de mesures sylvicoles adaptées sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, la protection stricte au niveau national et la constitution d'un réseau de réserves sans exploitation forestière.

### **Grenelle de l'Environnement**

Cette « grande messe écologique » à peine terminée, faut-il se satisfaire du travail accompli lors des négociations (et, en ce qui concerne notre région, lors de la consultation régionale qui s'est tenue à Auch le 22 octobre 2007) ? Des propositions ont été faites dans de nombreux domaines. Citons entre autres :

-en matière de lutte contre le changement climatique, tous les bâtiments et équipements publics ainsi que le secteur tertiaire devront être construits, dès 2010, en basse consommation (50KWh/m<sup>2</sup>), exigence d'un bilan carbone/énergie, soutien par la France d'un projet de taxe pour les produits à hauteur de leur teneur en carbone

(dans un cadre européen), engagement que 20% de l'énergie finale consommée en 2020 proviendra de sources d'énergies renouvelables, augmentation de 25% du fret ferroviaire d'ici 2012 ;

-en matière de santé et d'environnement, les produits les plus préoccupants et bio-accumulables seront interdits à la vente dès 2008 ; un accent sera mis sur la recherche, avec l'adoption d'un plan pour améliorer la qualité de l'air ;  
-en matière de préservation des ressources naturelles et de biodiversité, il s'agit de passer en agriculture biologique à 6% de la Surface Agricole Utile en 2010 et à 20% en 2020, mise en place un réseau d'épidémiologie-surveillance des abeilles (qui ne seront pas opérationnelles avant 2009 !), un gel des cultures OGM jusqu'à la conclusion d'une haute autorité indépendante qui évaluera leur impact sanitaire et environnemental (et au-delà ?), enfin, une « trame verte » mettant en contact les écosystèmes pour favoriser la circulation des plantes et des animaux ;

Mais tout cela ne saurait faire oublier les sujets non abordés lors des négociations, la poursuite des politiques incohérentes et dangereuses en matière d'environnement, les blocages administratifs. L'exemple des transports est représentatif de ces incohérences. Les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront « limitées à la résolution des cas de sécurité et de congestion ou d'intérêt local », ce qui ne remet en cause ni les transports à travers les massifs montagneux, ni les projets déjà engagés. Par ailleurs, il est regrettable que le Conseil National de la Montagne n'ait pas été associé à la consultation du Grenelle, alors que de nombreuses dérives en matière d'étalement urbain et d'extension des domaines skiables font fi du réchauffement climatique. Le 8 janvier une loi de programmation consécutive au Grenelle de l'Environnement sera soumise à l'Assemblée Nationale. Il y a un risque majeur de voir les avancées tardives du Grenelle vidées de leur substance.

Dans ce contexte mouvant nous nous sommes demandés s'il fallait ou non participer à cette démarche. Marché de dupes selon certains, avancée significative selon les autres, nous sommes partis du principe qu'il fallait exprimer sans complaisance toutes nos revendications (en matière de préservation des milieux naturels que de lutte contre le réchauffement climatique, etc) ; au mieux, quelques timides avancées seront à attendre, au pire, les blocages persisteront. Mais nous aurons fait la preuve, face à nos concitoyens, que la mauvaise foi ou l'imposture ne seront pas venues du monde associatif (massivement représenté). Ce n'est pas la première ni la dernière fois que les pouvoirs publics nous obligent à lire entre les lignes.

## **Agriculture**

### **Lutte contre l'usage des herbicides.**

**Aux termes de cinq ans et demi d'instruction, des agriculteurs, des agronomes, des ingénieurs agricoles, des commerçants, des négociants agricoles, certains chefs d'entreprise, directeurs de coopératives ou responsables étaient cités à comparaître du 26 au 30 novembre 2007 devant le Tribunal correctionnel de Saint Gaudens pour mise sur le marché, importation, publicité de pesticides agricoles et distribution de produits toxiques illicites. Ce procès est finalement reporté au 28 septembre 2008 en raison de la grève du personnel du Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens menacé de fermeture, suite à la réforme de la carte judiciaire de la Garde des Sceaux, Rachida Dati.**

Le point de départ de cette affaire remonte au constat, courant 2001 et 2002, d'une surmortalité d'abeilles dans les ruchers des départements du Gers et de la Haute-Garonne. Ce constat a conduit les agents du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV) de Toulouse à enquêter sur les raisons de ce fléau. Un lien entre l'épandage de pesticides par des agriculteurs à proximité des ruches et la surmortalité a alors été mis en évidence.

Le 31 mai 2002, le Parquet de Saint-Gaudens a donc ouvert une information judiciaire contre X pour : mise sur le marché de produits ne bénéficiant pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM), publicité pour des produits ne bénéficiant pas d'AMM, importation de produits ne bénéficiant pas d'AMM, mise en vente de produits à usage agricole sans agrément. Les premières perquisitions effectuées en 2002 par la Gendarmerie nationale ont révélé qu'un réseau s'était constitué entre différents intervenants du monde agricole. 39 tonnes de produits, dont 3 tonnes de produits illicites ont été saisis.

Il s'est également avéré que les pratiques illicites découvertes étaient courantes dans les grandes cultures, en particulier céréalières, mais aussi dans des cultures moins répandues, telles que le tabac. La vente de ces produits ne s'est pas limitée à notre département. C'est un véritable réseau national qui a été démantelé par les enquêteurs. L'enquête a permis de démanteler deux réseaux : le réseau Midi-Pyrénées et le réseau « Grand Ouest », dans lesquels ont été impliquées les personnes mises en cause d'avoir écoulé des produits par le biais de ventes par internet. L'enquête a été clôturée par le juge d'instruction le 18 juin 2007. 16 personnes ont été renvoyées devant le tribunal correctionnel de Saint Gaudens.

Pour montrer l'ampleur nationale de ce scandale, les associations Eau et Rivières de Bretagne, Sauvegarde de l'Anjou, Vienne Nature, Nature Comminges et Uminate se sont constituées partie civile aux côtés de France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Nature Comminges s'est constituée partie civile contre trois des 16 personnes mises en cause, résidant en Haute-Garonne, prévenues de mise sur le marché de produits classés dans les catégories toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes, tératogènes et dangereuses pour l'environnement sans agrément, de mise sur le marché, de publicité et d'importation de produits ne bénéficiant pas d'Autorisation de Mise sur le Marché. Les autres prévenus résident dans le Gers, dans l'Ouest de la France et en Auvergne...

### **39 tonnes de pesticides saisis, dont plusieurs de produits illicites !!**

Parmi les produits mis en cause, certains appellent une attention particulière en raison de leurs caractéristiques toxicologiques et écotoxicologiques :

-le **TOXAPHENE** : produit toxique ayant fait l'objet de restrictions d'emploi à partir de 1982, il a été interdit à la vente depuis 1990 en raison de son caractère dangereux pour la santé de l'homme et de l'environnement. Ce produit appartient à la famille des organo-chlorés, famille dont la quasi-totalité des matières actives sont interdites du fait de leurs persistance et des risques d'accumulation dans les sols, les tissus végétaux et les graisses animales. Le caractère toxique de ce produit impose des interventions rapides ;

-le **CHIMAC PAR M** : très toxique, dangereux pour les organismes aquatiques ;

-le **DRIFENE AP** : très toxique ;

- le **KARATE** : nocif, irritant, dangereux pour les poissons ;

-le **KARATHANE LC**, le **MIKAL FLASH** et le **QUARTZ GT** : dangereux pour les organismes aquatiques et nocif ;

-le **SERK EC** : dangereux pour les organismes aquatiques et toxique ;

- le **THIONEX** : toxique.

**Projet de loi sur les OGM.** L'association Nature Comminges a interpellé le Député du Comminges concernant ce projet de Loi qui devait passer en première lecture courant juin 2006 à l'Assemblée et qui a finalement été stoppé.

**Désherbants chimiques.** Contre les abus de désherbants. L'an dernier, nous avons envoyé par courrier électronique une lettre aux maires du Comminges pour les alerter sur les épandages de désherbants. La réexpédition du courrier au nom de Nature Comminges accompagnée d'une notice informative intitulée « Désherbons autrement, sans produits chimiques » aux maires a été envoyée à 293 communes du département début juillet 2007.

**Commission « écobuages ».** Nature Comminges a apporté sa contribution aux travaux des commissions « écobuages » des cantons de Luchon et de Saint-Béat ; nous avons fait des propositions pour que ces travaux respectent les habitats des galliformes de montagne.

### **Déchets**

Les pouvoirs publics ne donnent aucune information concernant la localisation du projet d'incinérateur d'ordures ménagères inscrit dans le Plan Départemental d'Elimination des Ordures Ménagères, qui doit être construit dans le sud du département d'ici 2012.

L'incinérateur de l'usine TEMBEC, qui est désormais entré en fonction n'a fait l'objet d'aucune information quant aux rejets ni aucun état initial indépendant, alors que les riverains continuent à subir de nombreuses nuisances. Afin de souligner ces faits, Nature Comminges et le Collectif Environnement et Santé sont représentées dans le futur Comité Local d'Information et de Concertation sur les Risques Industriels prévu en application des articles R-125-29 et sv du Code de l'environnement, qui est installé par le Sous-Préfet, après arrêté préfectoral du 30 juin 2006.

Nature Comminges a participé le 22 février 2007 à une réunion de la CLIS des décharges contrôlées de Clarac et de Saint-Gaudens-Lieux consacrée au Bilan annuel et à l'extension projetée du site.

### **Actions de sensibilisation**

#### **Diaporamas**

<b>27 janvier</b>	<b><i>vidéo-projection consacrée à la présentation de plusieurs espèces de Lépidoptères du Piémont commingeois, au statut rare, protégé.</i></b>
<b>23 février</b>	<b><i>vidéo-projection intitulée « Le Comminges entre Vallées et Alpagnes » : Diaporama amateur retraçant l'itinéraire d'un naturaliste dans nos montagnes, paysages, fleurs, insectes, amphibiens ...présenté par Irène Demont.</i></b>

<b>30 mars</b>	présentation de photographies de Serge Gousse, sur les traces des animaux de notre région (affûts au brame du Cerf, photos de rapaces, observations de la faune des zones humides de la Garonne...).
<b>25 Mai 2007</b>	Point sur le comportement des ours réintroduits ; quel régime alimentaire ? Quelle utilisation des habitats pyrénéens ? Quelles perspectives de conservation ?
<b>28 juin</b>	Diaporama avec les Amis de la Nature
<b>29 juin 2007</b>	Les insectes dans le Comminges
<b>28 septembre (à partir de 20h30 – Maison des Associations, rue du Pradet)</b>	<b>Diaporama sur la biologie et l'écologie du Lagopède alpin. Enjeux de conservation.</b>
<b>26 octobre (à partir de 20h30 - Maison des Associations, rue du Pradet).</b>	<b>Diaporama sur LA QUESTION DES DECHETS EN HAUTE-GARONNE :</b> Tonnages ; élimination ; extension du CET du Pihourc ; quelles actions pour une réduction à la source ? Questions diverses.
<b>30 novembre (à partir de 20h30 – Maison des Associations, 51 rue du Pradet).</b>	<b>Présentation du projet Zones inondables</b> (mené par Nature Comminges en partenariat avec l'association FAIRE, l'ADASEA, et le CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRENEEN) : Diaporama, inventaires, sensibilisation en milieu scolaire. Questions diverses

### Sorties

De nouvelles journées de découverte se sont déroulées au cours du printemps dernier dans le Piémont et la montagne luchonnaise sur des sites répertoriés dans le cadre de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- 21 avril dans le Massif du Mont Grand

-26-27 avril : Tourbière de Cuguron

-La sortie nature du 20 mai à ORE, qui avait pour thème la découverte du bois de Chênes verts d'Ore a regroupé une dizaine de personnes ; de espèces caractéristiques ont pu être observées.

-Le 3 juin, nous nous sommes retrouvés à une douzaine de personnes pour une sortie géologique et botanique guidée par Marc ENJALBAL (botanique) et Germain DODOS (géologie) sur ce site très particulier.

- 1er juillet : Sortie à Espingo

Les sorties nature, programmées en 2007, ont eu lieu dans la convivialité. Si le nombre de participants était chaque fois relativement faible (moins de 5 personnes), les espèces et les milieux remarquables étaient, par contre, bien au rendez-vous. Nous proposerons un nouveau calendrier de sortie pour l'année prochaine. N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions concernant les itinéraires ou les thèmes, que vous souhaiteriez aborder en 2008.

### Exposition

Durant le mois d'août, notre exposition « Forêts des Pyrénées centrales, Milieux vivants » a été installée à l'Office du Tourisme du Mourtis.

### Animations :

-Le marché Bio et Terroir qui a réuni beaucoup de monde et où Germain CUCURON a représenté Nature Comminges, en réalisant, au pied levé, un superbe stand, initiative dont nous le remercions. Par contre les animations proposées ont eu moins de succès : la cassette « témoin gênant » n'a attiré que 6 personnes l'après-midi.

-L'Animation du 16 juin, dans le cadre de la journée de l'environnement du Canton de MONTREJEAU (contact : Marie COURTEGE 05-61-94-79-53) s'est bien passée. Il s'agissait d'une journée de nettoyage de sites (ramassage d'ordures) par des bénévoles. Nature Comminges a apporté sa contribution en organisant un diaporama power point sur la gestion des déchets en Comminges. Malgré le peu de personnes, des forces vives étaient présentes et cela a donné lieu à un bon débat entre les maires de VALCABRERE, MARTRES-DE-RIVIERE, et les associatifs (club de canoé kayak, Soc. Mycologique du Comminges, ATAC). J'ai pu prendre des adresses et plusieurs personnes ont souhaité recevoir le journal de l'ANC, deux ont adhéré.

-Nature Comminges a tenu un stand AU FORUM DES ASSOCIATIONS le 16 SEPTEMBRE 2007, AU PARC DES EXPOSITIONS DE SAINT-GAUDENS, de 10 HEURES à 18 HEURES

### Journal :

Nous avons édité le numéro 11 de notre bulletin « le Grand-tétrás ». Ces numéros correspondent à une publication importante, espacée dans le temps (1 numéro annuel) intercalée avec la lettre de liaison semestrielle, présentant un dossier thématique (en 2005 : la forêt pyrénéenne).

### Site internet :

Le site internet de l'association est actuellement en cours de refondation dans le but de réagir à l'actualité, mettre en commun toutes les informations des adhérents, présenter l'association, informer sur les actions en cours, élaborer une documentation sur les milieux naturels dans le Comminges, inciter chacune à prendre la parole. Le nouveau menu comprendra : 1 Agenda (sorties, stages...), 1 présentation de l'association (Equipe, comptes rendus d'activité), 1 bilan des actions menées (connaissance, protection des sites d'espèces, participation à des comités), 1 documentation pour le public (journal, expositions, articles de presse). Aussi, nous lançons un appel à contributions si vous disposez de photographies ou d'articles que vous souhaitez mettre en ligne !

**Au quotidien :**

Les relations avec les médias se font sous forme de contacts, communiqués de presse, participation à des émissions de radio. Nous sommes intervenus 10 fois dans la presse écrite et 15 fois dans les radios locales. L'accueil du public se fait sur rendez-vous ou lors des réunions mensuelles à la Maison des Associations de la Ville de Saint-Gaudens. L'événement le plus marquant de l'année 2007 a été le rapprochement avec RADIO-PRESENCE PYRENEES, pour des émissions consacrées à l'environnement animées par Jacky Mansas.